



5, rue Pleyel
93200 St Denis



fgaac-cfdt@fgaac.org



www.fgaac-cfdt.fr



FGAAC-CFDT Officiel



Paris, le 10 décembre 2025



LA FGAAC-CFDT A ÉTÉ REÇUE EN BILATÉRALE DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DES NAO 2026 :

Lors de la Table Ronde du 27 novembre 2025 avec Jean Castex, la FGAAC-CFDT a demandé que les négociations salariales 2026 soient avancées au mois de janvier. Le Président y a répondu favorablement en annonçant qu'elles seraient programmées le 13 janvier 2026 !

La FGAAC-CFDT a rappelé au Président que la SNCF avait déjà engrangé plus de 900 millions d'euros de bénéfices sur le premier semestre 2025 et a revendiqué la mise en oeuvre de mesures salariales dès cette fin d'année !

Elle a obtenu le versement d'une PPV (Prime de Partage de la Valeur) sur la paie du mois de décembre 2025 ! La Direction a indiqué que son montant serait communiqué le 16 décembre en CCGPF (Comité Central du Groupe SNCF) ! ☺☺☺

LE MONTANT DE LA PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR QUI SERA VERSÉE SUR LA PAIE DE DÉCEMBRE SERA COMMUNIQUÉ LE 16 DÉCEMBRE !

NÉGOCIATIONS SALARIALES 2026 : LA FGAAC-CFDT POSE SES REVENDICATIONS !

1885-2025, DEPUIS 140 ANS LA FGAAC-CFDT
DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

*Mon syndicat professionnel en direct
sur mon téléphone ou ma tablette !*



Actus
Infos
Contacts



Accès aux simulateurs
CAA et mutuelle

Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play



Téléchargez gratuitement l'application

NÉGOCIATIONS SALARIALES 2026 : LA FGAAC-CFDT POSE SES REVENDICATIONS !

PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR VERSÉE EN DÉCEMBRE 2025



MONTANT DE LA PPV

- ➔ La Direction a confirmé lors de cette bilatérale que la prime de partage de la valeur serait versée sur la paie de décembre.
- ➔ Son montant sera annoncé lors du CCGPF du 16 décembre.



MODALITÉS D'ATTRIBUTION

- ➔ Elle concernera l'ensemble des agents des sociétés SNCF. Son montant sera modulé en fonction de la durée de travail et de l'ancienneté (agents ayant moins de 6 mois d'ancienneté).



FILIALES

- ➔ La FGAAC-CFDT a revendiqué que cette PPV soit étendue à Hexafret et aux sociétés dédiées de Voyageurs, au lieu de renvoyer son versement à un choix des filiales.

AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES



AUGMENTATION GÉNÉRALE

- ➔ Mise en place d'une mesure d'augmentation générale des salaires.
- ➔ Revalorisation des salaires minimaux à l'embauche et des salaires minimaux par classe.



VÉRITABLE 13^{ÈME} MOIS

- ➔ Poursuite de la revalorisation de la PFA pour en faire un véritable 13^{ème} mois, en y intégrant la moyenne annuelle de la prime de traction et extension aux ADC contractuels.



INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE

- ➔ Poursuite des travaux sur la revalorisation de l'indemnité de résidence en lien avec les coûts de l'immobilier et des loyers selon les régions et extension aux agents contractuels.

ANNUALISATION DE L'ANCIENNETÉ :



ECHELONS STATUTAIRES

- ➔ La FGAAC-CFDT revendique l'annualisation des échelons d'ancienneté, ce qui permettrait aux agents statutaires de bénéficier d'une garantie annuelle d'augmentation.



PRIME D'ANCIENNETÉ

- ➔ La FGAAC-CFDT revendique l'annualisation de la prime d'ancienneté, ce qui permettrait aux agents contractuels de bénéficier d'une garantie annuelle d'augmentation.



ÉCHELON 11 ET NOUVEAU PAS

- ➔ La FGAAC-CFDT revendique la création d'un échelon 11 (échelon 13 pour les agents sédentaires) ainsi que d'un nouveau pas d'ancienneté à 39 ans pour les contractuels !

NÉGOCIATIONS SALARIALES 2026 : LA FGAAC-CFDT POSE SES REVENDICATIONS !

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE



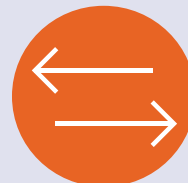
ACCÈS AU TA-3 ET TB-4

➔ Amélioration des conditions d'accès au TA-3 et au TB-4 ainsi qu'aux nouvelles PR de fin de carrière, grâce à un délai de séjour, permettant de garantir à un maximum d'ADC l'accès à la PR terminale de la grille en fin de carrière.



MESURES D'AMORÇAGE

➔ Poursuite des mesures d'amorçage du TA-3/TB-4 et des nouvelles PR de fin de carrière gagnées par la FGAAC-CFDT en juillet 2024.
➔ La FGAAC-CFDT revendique l'augmentation de l'enveloppe de PR Hors-Compte en 2026.



DÉLAIS DE SÉJOUR PR

➔ Réduction du délai de séjour maximal sur chaque PR de la grille statutaire ADC à 3 ans au lieu des délais de 4 à 5 ans existant actuellement
➔ Mise en place d'une mesure équivalente pour les ADC contractuels.



POURSUITE DU GT GRILLE

➔ Poursuite du GT Grille permettant d'obtenir un glissement de la grille TA/TB et d'améliorer le déroulement de carrière de l'ensemble des conducteurs statutaires quel que soit leur âge et leur niveau.



GRILLE CONTRACTUELS

➔ Création dans le cadre du GT Grille d'une grille de rémunération pour les ADC contractuels permettant d'offrir de réelles perspectives d'évolution de carrière et fixant des délais de séjour pour les passages en classe.



CONTINGENTS EN NIVEAU

➔ La Table Ronde de présentation des contingents en niveau est programmée le 27 janvier 2026.
➔ Le nombre de niveaux attribué devra permettre de réduire les délais de séjour et corriger les écarts existants.

PRIMES DE TRACTION ET DE TRAVAIL



REVALORISATION DES TAUX

➔ Revalorisation des barèmes, des différents taux rentrant dans le calcul de la prime de traction, notamment les 2 taux de la prime de présence horaire et paiement de la prime de présence dès la 1^{ère} mn de la JS.



PRIME GARANTIE

➔ Revalorisation de la prime garantie et évolution de son mode de calcul à la JS ainsi que versement sur les JSU.
➔ Amélioration du montant de la prime de traction sécurisée en cas d'arrêt maladie.



CODE PRIME 9

➔ Revalorisation du montant du Code Prime 9 dont relèvent les CTT, les formateurs, les référents techniques Traction et les experts sécurité Traction.
➔ Extension du code Prime 9 aux Gestionnaires de Moyens.



NÉGOCIATIONS SALARIALES 2026 : LA FGAAC-CFDT POSE SES REVENDICATIONS !

INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DE DÉPLACEMENT



INDEMNITÉS

- ➔ Revalorisation des différentes indemnités liées à la production.
- ➔ Poursuite du relèvement des indemnités relatives au travail de nuit les dimanches et fêtes !



ALLOCATIONS

- ➔ Revalorisation des allocations de déplacement du régime roulant et du régime général pour compenser notamment l'augmentation des prix de la restauration et le coût des déplacements.



RESTAURATION

- ➔ Revalorisation du montant des paniers repas.
- ➔ Augmentation de la valeur des Titres Restaurants pour les agents sédentaires éligibles.
- ➔ Déplafonnement des cartes d'entreprise pour les CTT.

PARTAGE DE LA VALEUR



PPV

- ➔ Reconnaissance de l'engagement des ADC et de l'ensemble des cheminots par le versement d'une seconde prime de partage de la valeur en complément de celle versée en décembre 2025 !



PARTAGE DE LA VALEUR

- ➔ Négociation d'un accord sur le partage de la valeur prévoyant le versement chaque année au premier semestre, d'une prime de partage de la valeur après la publication des comptes en février !



INTÉRESSEMENT GROUPE

- ➔ Négociation d'un accord d'intéressement Groupe permettant d'obtenir le versement d'une prime d'intéressement complémentaire à celles versées par les sociétés pour corriger les écarts.

FORFAIT MOBILITÉS DURABLES



FRAIS DE TRANSPORT

- ➔ Reconstitution de la prise en charge par la SNCF de 75% du prix des titres d'abonnement souscrits par l'agent, dans le cadre du trajet entre sa résidence habituelle et son lieu de travail par transport public.



MOBILITÉS DURABLES

- ➔ Reconstitution du FMD (Forfait Mobilité Durable) selon les mêmes conditions de prise en charge qu'en 2024 et 2025, à savoir le versement d'une allocation annuelle de 400€ versée mensuellement.



AIDE À L'ACHAT

- ➔ Mise en place d'une aide de 150€ versée par l'entreprise pour l'achat d'un vélo, y compris un vélo électrique, dans les mêmes conditions qu'en 2024 et soumises aux mêmes justificatifs.